

● TRAVAUX EN VILLE



Circulation et stationnement modifiés

Du 15 au 21 janvier 2018

- **Rue de Lancrel** [partie comprise entre le boulevard Mézeray et la limite de la commune de Damigny]
Nature des travaux : réaménagement de la rue par la société Eurovia
La circulation sera interdite et localement déviée jusqu'au vendredi 4 mai 2018. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Rue de la Poterne** [partie comprise entre le n°13 et le porche de la basilique]
Nature des travaux : aménagement du parc urbain de la Providence par la société Bouygues Construction
La circulation sera interdite et localement déviée jusqu'au vendredi 19 janvier 2018. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Rue Candie**
Nature des travaux : renouvellement des branchements d'eau potable par la société Eaux de Normandie
La circulation sera interdite (sauf riverains et services) et localement déviée jusqu'au mercredi 31 janvier 2018. Cette interdiction s'effectuera en deux phases, en fonction de l'avancement des travaux, afin de perturber le moins possible l'accès à la clinique. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Rue Etoupée**
Nature des travaux : effacement de réseaux par la société SPIE
La circulation sera interdite jusqu'au mercredi 6 février 2018. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Parking de la Dentelle**
Nature des travaux : travaux en vue de la réalisation du réseau de chaleur par la société Colas
Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking jusqu'au mercredi 28 février 2018.
- **Rue de la Chaussée** [partie comprise entre la rue du Collège et le giratoire]
Nature des travaux : travaux en vue de la réalisation du réseau de chaleur par la société Colas
Le stationnement sera interdit jusqu'au vendredi 19 janvier 2018.
- **Rue de Fresnay** [partie comprise entre la limite de la commune et la rue des Fossés de la Barre]
Nature des travaux : travaux en vue de la réalisation du réseau de chaleur par la société Colas
La circulation sera interdite (sauf riverains et services) et localement déviée jusqu'au vendredi 26 janvier 2018. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Rue des Fossés de la Barre**
Nature des travaux : travaux en vue de la réalisation du réseau de chaleur par la société Colas
La circulation sera interdite (sauf riverains et services) et localement déviée du lundi 15 janvier au vendredi 16 février 2018. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Rue Aristide Briand** [au niveau du feu situé carrefour Aristide Briand / boulevard de la République]
Nature des travaux : forage afin d'alimenter la borne de recharge pour véhicules électriques par la société Sogetra
La circulation sera interdite sur la voie de droite du lundi 15 au jeudi 18 janvier 2018. La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir le long du boulevard de la République au niveau de l'entrée du parking. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.

● TRAVAUX EN VILLE



- **Cours Clémenceau** [aux abords du n°79]
Nature des travaux : mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques par la société Ineo
Le stationnement sera interdit le jeudi 18 janvier 2018, sur une surface équivalente à deux places de stationnement. La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir aux abords du chantier.
- **Parking de la République**
Nature des travaux : mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques par la société Ineo
Le stationnement sera interdit le vendredi 19 janvier 2018, sur une surface équivalente à trois places de stationnement. La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir aux abords du chantier.
- **Place Bonet** [aux abords du n°15]
Nature des travaux : tranchée afin d'alimenter la borne de recharge pour véhicules électriques par la société Enedis
La chaussée sera rétrécie sur une longueur de 50 mètres, jusqu'au mercredi 31 janvier 2018. Le stationnement sera également interdit, sur une surface équivalente à dix places de stationnement.
- **Rue Pierre et Marie Curie** [partie comprise entre la rue Gay Lussac et l'avenue de Quakenbrück]
Nature des travaux : rénovation de l'éclairage public par la société GTCA
Un sens unique de circulation sera mis en place jusqu'au vendredi 19 janvier 2018, dans le sens rue Claude Bernard vers avenue de Quakenbrück. Un itinéraire de déviation sera localement mis en place. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Avenue Chanteloup** [aux abords du n°15]
Nature des travaux : renouvellement d'un branchement gaz par Elitel
La chaussée sera rétrécie jusqu'au dimanche 21 janvier 2018. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.
- **Route d'Ancinnes et rue des Tisons** [route d'Ancinnes : partie comprise entre le giratoire Mantelet/Tisons/Rhin et Danube/Ancinnes et l'avenue Winston Churchill – rue des Tisons : partie comprise entre le giratoire et la rue Jean et Marcel Leboucher]
Nature des travaux : réalisation de branchements d'eau pluviale et d'eau potable
La circulation sera interdite (sauf riverains et services) et localement déviée du lundi 15 au vendredi 26 janvier 2018. Une circulation en chaussée rétrécie avec alternat par feux sera mise en place au niveau du giratoire sur l'avenue Rhin et Danube et l'avenue Jean Mantelet. Le stationnement sera également interdit aux abords du chantier.

Dépose des illuminations de Noël

En fonction de l'avancement des opérations de dépose des illuminations de Noël, la circulation sera ponctuellement perturbée dans toutes les rues concernées et le stationnement sera interdit aux abords des opérations, de 8h à 17h, jusqu'au vendredi 16 février 2018.

Le lundi 15 janvier 2018, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur l'ensemble de la place du Palais.

À noter : Opération de déminage

Une bombe anglaise datant de la deuxième guerre mondiale a été découverte sur la commune, quartier Portes de Bretagne. Le service de déminage de la Sécurité Civile procédera au désamorçage de l'engin avant son enlèvement, dimanche 21 janvier 2018 de 9h à 14h.

Pour assurer la protection de la population, un périmètre de sécurité est défini durant l'intervention. Aussi, aucun déplacement automobile, cycle ou piéton ne sera autorisé à l'intérieur de cette zone, qui sera délimitée par les services de la Ville et surveillée par les services de police et de gendarmerie.